

COMPTE RENDU N° 2021-08
Réunion du 13 septembre 2021 à 20h30

L'an deux mil vingt et un, le treize septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 7 septembre 2021, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Espérance HABONIMANA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Yvon LEGOFF a donné procuration à Farida AMOURY, Dominique CANNESSON a donné procuration à Pascal COULON, Romuald FRISSON a donné procuration à Michel DEMOLDER.

ABSENTS EXCUSÉS : Valérie FORNARI

ABSENTS : Didier LE GOFF,

SECRETAIRE : Nicolas RATY.

Date de la convocation : mardi 7 septembre 2021

ORDRE DU JOUR

- 1- Projet espace petite enfance – Fonds d'urgence 35- Soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale - Demande de subvention au Département**
- 2- Petite enfance – Règlement intérieur et Charte de fonctionnement**
- 3- Ressources Humaines - Vœu santé au travail**
- 4- Délégations des attributions du Conseil Municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT)**
- 5- Divers**

Nicolas RATY est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021

Rapporteur : Michel DEMOLDER, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2021, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'un vote.

Michel DEMOLDER informe que l'ordre du jour est peu conséquent pour ce conseil municipal. Il a souhaité qu'une présentation de la phase PRO du bâtiment de la mine soit faite au conseil municipal. Cette présentation de la phase pro est faite, en particulier le travail effectué sur la scénographie. Cette phase pro ne fera pas l'objet de vote. Il y aura un vote en fonction des consultations des marchés qui ne se fera qu'en fin d'année.

Par rapport à ce dossier, il a envoyé un courrier au président du Conseil Départemental et à la Présidente de Rennes Métropole pour demander un report de trois mois de la subvention du contrat de territoires pour le bâtiment de la mine.

2021/70 - Projet espace petite enfance – Fonds d'urgence 35 - Soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale - Demande de subvention au Département

Michel DEMOLDER, Maire, présente :

La municipalité a pour projet la construction d'un espace petite enfance.

Ce projet répond à la fois aux besoins identifiés dans l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et à l'adaptation du service à l'accroissement de la population actuel et futur.

Ce projet est issu d'une réflexion engagée par le mandat précédent et confortée par l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée sur le 1^{er} trimestre 2021 par la commune.

Cette analyse a identifié notamment :

- Des difficultés pour les familles de trouver un mode de garde adaptée et non subie,
- Le vieillissement des assistantes maternelles et le souhait des professionnels d'être accompagnés dans le cadre d'une structure,
- Les locaux actuels inadaptés et exigus,
- L'absence de structure de conseil et d'accompagnement à la recherche d'un mode de garde pour les familles,
- L'attrait de la commune pour les 25-49 ans, qui sera renforcé par le programme 2021-2030 de construction de logements (581 logements hors initiative privée).

Face à ce constat, la municipalité a décidé de renforcer sa politique petite enfance avec la construction d'un espace petite enfance adaptée et dimensionnée à cet accroissement de population. Ce futur bâtiment accueillera un Relai Assistantes Maternelles (RAM) et un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Ce futur bâtiment s'inscrit dans le projet d'aménagement du territoire porté par la commune. En effet, l'aménagement de la ZAC multi-sites sur la commune vise à répondre aux besoins croissants de logements. Le secteur centre permettra de renforcer l'identification d'un cœur de ville.

Aussi, ce futur espace petite enfance est prévu à proximité immédiate du groupe scolaire et sportif renforçant ainsi la dimension de ce pôle Enfance/Education/Sports à destination des familles et des publics jeunes.

Ce projet s'inscrit pleinement dans un contexte de renouvellement urbain, après démolition du bâti existant actuellement situé en plein centre-ville de la commune.

Enfin, la municipalité a décidé que cet espace serait réalisé en matériaux biosourcés et répondrait aux exigences du PCAET de Rennes Métropole.

Il a été engagée une procédure de mise en concurrence de maîtrise d'œuvre, selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2021, il a été décidé d'attribuer le marché d'études et maîtrise d'œuvre au groupement constitué par le cabinet Atelier du Port 39 rue de la Madeleine 22100 LANVALLAY (représenté par les architectes Eric Lemoine, mandataire, et Haude Lecointre), ainsi que le cabinet EICE - Equipe Ingenierie Conception et Environnement, rue de la Croix Denis, 22950 TREGUEUX, sur les bases suivantes :

- Taux de rémunération (mission OPC comprise) : 8,90 %,
- Estimation prévisionnelle affectée aux travaux, fixée par le maître d'ouvrage : 360 000 € HT,
- Montant de la rémunération de base (OPC comprise) : 32 040 € HT,
- Option retenue : mission EXE pour un montant de 3 600€ € HT.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération envisagée est le suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Désignation	H.T.	Désignation	H.T.
Travaux	383 000 €	Fonds de concours 2021 Rennes Métropole (40 %)	168 000 €
		Subvention non attribuée	
		Département – Fonds de Soutien aux Projets Locaux	75 000 €
Maîtrise d'œuvre	33 000 €	CAF	A déterminer
Bureaux de contrôle technique – SPS	4 000 €	Part communale	177 000 €
TOTAL HT	420 000 €	TOTAL HT	420 000 €

Aussi, dans le cadre de sa recherche de financements, la Commune dépose au titre du Fonds d'urgence 35 de Soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Ce projet répond aux critères d'éligibilité au titre du soutien aux activités d'utilité sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre du Fonds de soutien aux projets locaux (subvention de 20 % plafonnée à 75 000 €) et d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document y afférent.

2021/71 - Petite enfance – Règlement intérieur et Charte de fonctionnement

Michel DEMOLDER, Maire, présente :

La commune souhaite actualiser son règlement intérieur de l'espace jeux et sa charte de fonctionnement.

Le règlement intérieur dispose notamment que les objectifs de l'espace jeux sont de :

- Permettre un éveil, une socialisation, l'apprentissage du partage,
- Faire connaissance avec l'autre,
- Se détacher en douceur du parent, de l'assistante maternelle,
- Prendre le temps d'être avec l'enfant, respecter ses envies, sa disponibilité,
- Découvrir le plaisir de lire, chanter, jouer ensemble,
- Proposer un lieu de rencontre entre parents et assistantes maternelles,
- Accueillir les nouveaux venus sur la commune,
- Permettre aux assistantes maternelles de se retrouver, d'échanger sur leur profession,
- Découvrir de nouveaux jeux,
- Permettre aux enfants prochainement scolarisés de découvrir l'école (dans le cadre de la mise en place de la passerelle école)

La charte de fonctionnement régit les responsabilités de l'Educatrice Jeune Enfant, les devoirs de l'équipe éducative et les attentes concernant les accompagnateurs de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur et la charte de fonctionnement de l'espace jeux

2021/72 - Ressources Humaines - Voeu santé au travail

Michel DEMOLDER, Maire, présente :

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, à priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le CDG 35 a rédigé une note détaillée (ci-jointe) sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite :

- une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.
- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, au Président de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Frédéric GOURDAIS, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Espérance HABONIMANA, Yvon LEGOFF, Dominique CANNESON), décide :

- **d'adopter le vœu suivant :**

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- Un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.

- Une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques

Délégations des attributions du Conseil Municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT)

Michel DEMOLDER explique que suite à un problème de serveur, les décisions du maire n'ont pas pu être intégrées à la note de synthèse. Elles seront ajoutées à la note de synthèse d'octobre.